RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 08

Votants : 09

L'an deux mille vingt-deux
Le vingt-six novembre
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué par Mme le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/11/2022

PRÉSENTS :
Mmes/MM. Nicole AMASSE, Michel BERTRAND, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Romane MINIOU, Christine NIEL, Roger RODRIGUEZ, Marion CHOQUET.

ABSENT :
M. Franck ARBOUX.

PROCURATION :
Mme Florence MAURIN à Mme Nicole AMASSE

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Romane MINIOU a été nommée pour remplir ces fonctions.

OBJET :
DECISION MODIFICATIVE N° 2/2022 BUDGET PRINCIPAL M14 – VIREMENTS DE CREDITS

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Fabien ARJAILLES, conseiller municipal, délégué aux finances qui explique qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits pour permettre l'acquisition d'équipements sportifs » à savoir :

- 2 BUT COMBI HAND/BASKET 2.60 M ACIER GALVANISÉ et 2 ABRI DE TOUCHE GES DE 2M ARRIERE EN ALUMINIUM COTE TRANSLUCIDE HAUTEUR 2M

pour un montant total de 7 285.25 € T.T.C.

Il informe le Conseil Municipal que les crédits votés à l'opération n° 180 « Fermeture du stade – Équipements sportifs » au budget primitif principal 2022 sont insuffisants pour répondre au règlement de l'acquisition de ces équipements ci-dessus indiqués.

.../...

A cet effet, il propose les virements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES				
CRÉDITS A OUVRIR				
CHAPITRE	ARTICLE	N° OPERATION	OBJET	MONTANT
21	2128	180	FERMETURE DU STADE – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	650,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
CRÉDITS A DEDUIRE DÉPENSES				
CHAPITRE	ARTICLE	N° OPERATION	OBJET	MONTANT
21	2152	174	SIGNALÉTIQUE CHARTE	650,00 €

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer :

Après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

(Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

➢ AUTORISE les virements de crédits tels que présentés ci-dessus sur le budget principal de l'exercice 2022.

.../...

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 30/11/2022
⇨ Reçu par la Préfecture, le
⇨ Retour en Mairie, le 22 DEC. 2022
⇨ Affiché le 22 DEC. 2022

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
- 2 DEC. 2022
Bureau du Courrier

Mme. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.